



Nuissances olfactive vant de mon appartement

Par JohnNada

Bonjour

Mon bailleur social m'as envoyé un courrier ou il m'indique que "les faits suivant ont été signalés auprès de nos services" : nuisances olfactives provenant de mon appartement".

Je suis locataire depuis 2009 dans le même immeuble, et je n'ai jamais eu de plaintes et j'entretiens des rapports amicaux avec les autres locataires depuis plusieurs années.

D'ailleurs j'en ai croisé plusieurs depuis, et je leur ai demandé sans aucune agressivité ni intimidation si ils sentaient quelque chose, ils m'ont dis que non.

Au passage j'habite au deuxième étage et au vu de la situation de mon appartement il n'y as aucun passage, sauf ceux de nouveaux voisins qui se sont installés cet été suite au décès de l'ancienne locataire donc j'ai été le voisin, et je doute que ce soit une coïncidence...

Ce qui est fou c'est que ces mêmes voisins qui probablement m'accusent, laissent leur poubelles posées devant leur porte sur un meuble, juste devant la mienne.

Je ne me suis jamais plains, même si il est interdit de mettre des meubles dans les parties communes et encore moins avec des poubelles dessus, mais j'ai quand même pris des photos, à trois dates différentes avec le meuble et des poubelles dessus.

J'ai envoyé ces photos au bailleur qui n'as rien trouvé répondre à part que le meuble serai retiré..au jour d'aujourd'hui il y est toujours). Pas un mot sur les poubelles.

Par ailleurs j'étais convoqué à l'agence pour "régler le problème" et je n'ai pas pu m'y rendre car je devais me rendre au médecin étant souffrant, j'ai une ordonnance datée, j'ai essayé de joindre mon bailleur pour prévenir, personne au téléphone et "répondeur saturé" cela dis cela m'as renvoyé sur une autre agence, et la personne au téléphone m'as dis qu'elle transmettais le message.

Et encore une fois j'ai la preuve de cet appel qui as duré trois minutes.

La dessus le jour du rdv, le responsable d'agence et la responsable d'agence sont venus tambouriner à ma porte sans prévenir pendant un quart d'heure (visiblement les odeurs émanent de mon appartement ne sont pas si gênantes).

Discussion qui n'as mené à rien sur le palier, aucune précision supplémentaire et deuxième courrier qui m'accuse d'avoir fait exprès d'avoir fait exprès de rater le rdv.

Avec aussi menace de procédure pour trouble du voisinage si je ne règle pas le problème.

Que puis je faire pour me défendre, c'est complètement fou car sur la palier je lui ai demandé au bailleur si il sentais quelque chose il me répons "non".

Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19299]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19299[/url]

Le bailleur a en effet son rôle à jouer pour constater et faire cesser les nuisances. Toutefois celui qui se plaint doit les

prouver.

Vous pouvez faire part au bailleur de vos observations, par courrier RAR, ce qui vous permettra de continuer à nier les nuisances qu'on vous reproche, et de réclamer les preuves avancées par les plaignants.

Profitez aussi de ce courrier pour signaler formellement les poubelles mal rangées et dans la foulée vous excuser pour le rendez vous manqué.

Vous pouvez même les inviter à revenir constater chez vous qu'il n'y a pas d'odeur gênante.

Si le voisin continue à se plaindre, vous risquez tout de même la résiliation du bail, ce n'est pas à prendre à la légère... Vous pourrez si besoin porter plainte contre lui pour dénonciation calomnieuse.

Par JohnNada

Merci beaucoup pour vos conseils précieux.